

« Après six heures de divertissement, lui avoue-t-il, je me retirai pris d'ennui et de sécheresse ».

Le correspondant, on le devine, n'est pas fâché d'enregistrer un succès à son actif, même après l'avoir payé par un court accès de mélancolie.

Mais toute médaille a son revers, même ayant été coulée dans le métal le plus pur, et son Altesse Eminentissime ne tarda pas à l'expérimenter à ses dépens ; il reçut bientôt en effet, dans son volumineux courrier, une lettre de Paris qui l'embarrassa désagréablement ; elle contenait des plaintes graves et un blâme formel sur la manière irréfléchie dont il avait reçu M. et M^{me} de Caraman et en particulier à propos de l'audience qu'il leur avait ménagée auprès du Souverain Pontife. On ne mettait pas en doute sa loyauté ; mais en lui rappelant la situation irrégulière des deux conjoints, on avait soin de remarquer qu'une plus grande réserve de la part d'un diplomate et d'un homme d'Eglise n'aurait pas été déplacée. La haute valeur morale de la signataire de cette lettre lui donnait une importance et un caractère exceptionnels ; elle avait été envoyée par la veuve de celui-là même dont le dernier mari de M^{me} Tallien venait de recueillir le superbe héritage ; elle parlait avec l'autorité d'une tante généreuse, offensée dans ses libéralités et dans son honnêteté familiale ; elle n'omettait pas de rappeler l'exemple et la mort toute récente de son beau-frère, de ce père octogénaire peu inflexible, succombant moins écrasé par le fardeau de sa vieillesse que frappé au cœur par la désobéissance du prodigue entêté.

Nommer M^{me} de Chimay, c'est évoquer, d'après l'unanime témoignage des contemporains, la figure d'une des femmes les plus distinguées, les plus irréprochables, les plus vertueuses qui aient brillé au couchant de la monarchie. Petite-fille du duc de Berwick, Laure de Fitz-James n'avait pas achevé sa dix-huitième année, quand elle fut unie au prince de Chimay, Philippe Gabriel, l'aîné des trois frères d'Alsace d'Hénin Liétard, dont la maison s'éteignit avec eux ; le contrat fut signé le 13 septembre 1762 ; dès le début du règne de Louis XVI, elle fut désignée comme dame d'honneur de Marie-Antoinette qui lui témoigna aussitôt une confiance et une amitié des plus tendres ; grâce à sa faveur elle obtint que son père fût compris dans la fameuse promotion des sept maréchaux et, au départ de M^{me} de Guéméné, toute la cour la désigna comme la future gouvernante des enfants de France